AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 95-10 et 97-11 Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

SUPPLEMENT n°3 au BULLETIN n°6 de MARS 1961.

(Valable pour les départements de la CORREZE et de la HAUTE-VIENNE)

A V E R T I S S E M E N T

TAVELURE DU POIRIER ET TAVELURE DU POMMIER

Par temps favorable (période pluvieuse) des contaminations très importantes sont à craindre.

Nous conseillons de tenir la végétation parfaitement protégée : un nouveau traitement doit être réalisé dans les Vergers traités selon nos indications précédentes, afin d'assurer la continuité de la protection.

Clermont-Ferrand, le 24 Mars 1961.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A.LECLERC.

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P.DENIZET.